

Compte Rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 avril 2017

Présents : H.Larose, R.Dinée, F.Coulomb, B.Perrin, A.Gilabert, J.Rinaudo, Y.Boyer, C.Rocher, R.Herpin, B.Barthélémy, P.Coude

Absent : JF Martin

En préambule, il est rappelé que Bernard et Julien Wolff n'ayant pas repris leur licence à notre Club, ils ne peuvent plus faire partie du Comité Directeur.

- Point sur la Maurin :

A ce jour, 471 Vététistes se sont inscrits ainsi que 22 pédestres, ce qui augure d'une forte participation dimanche.

Quelques problèmes restent à résoudre (portail fermé, motos,...)

L'installation des tentes s'effectuera vendredi (voir la présence de « moquette » pour la zone des ordinateurs)

L'encadrement des « petits » du Club sera fait par Pascal sur le 36 km

Un courrier de la Région explique que la subvention pour la Maurin 2016 ne sera pas versée

- Programme 2017/2018 (réservation des salles) :

- ✓ Réunion de rentrée = 7 septembre 2017 à 18h

- ✓ A.G. : le 10 (ou 18) novembre 2017

- ✓ Concentration du 26 novembre 2017 = Après discussions, c'est au port que seront accueillis les participants ; un repas est prévu pour le soir de cette journée.

- ✓ Galette des rois = 13 janvier 2018

- ✓ Maurin = 15 avril 2018 (prévoir salles pour réunion des bénévoles le 4 avril et pour logistique de la Maurin les 14 et 15 avril)

- ✓ Crêtes Varoises = 20 mai 2018 avec si possible une organisation conjointe avec un autre Club (l'association sportive maximoise cyclisme organise « La Maximoise » à cette période de l'année en 2017)

Toutes ces dates, avec les réservations de salles correspondantes, seront confirmées lors de la réunion des associations prévue en Juin avec la Mairie.

- Utilisation du minibus :

Hubert précise que le minibus peut transporter des personnes ne faisant pas partie du Club, mais que le conducteur doit obligatoirement en faire partie.

Il est signalé que la prise électrique pour la remorque est détériorée ; son remplacement sera effectué par René et Bernard.

- Photocopieur :

Après avis des juridiques de la Mairie, il semble impossible d'arrêter le contrat actuel pour lequel il reste encore 2 ans (4100 euros). En tout état de cause, il y a lieu d'adresser rapidement par courrier recommandé une lettre de résiliation de ce contrat à son échéance.

- Effectifs du Club :

100 renouvellements ont été enregistrés sur les 127 potentiellement possibles = mettre à jour les fichiers de diffusion et modifier le code d'accès à la partie « adhérent » du site UCPL.

- Règlement d'utilisation de la nouvelle remorque VTT :

Une nouvelle diffusion du projet sera faite par René aux membres du Comité Directeur pour avis.

- Critérium départemental VTT du 1^{er} avril à St Raphael :

6 jeunes du Club y ont participé.